

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire que la Commune s'assure le concours d'un Bureau d'Etudes techniques en vue de la mise en application du plan d'occupation des sols. Ce concours se fera sous forme d'avis, consults, rapports, élaboration et conduite d'études.

Il lit le projet du marché d'assistance technique préparé entre la Commune de LUDRES et le Bureau d'Etudes Techniques TNAB SETHYP Groupement d'Intérêt Economique dont le siège social est à AIX EN PROVENCE, immeuble Le Mansard, place Romée de Villeneuve.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer le marché d'assistance technique décrit ci-dessus, avec le Bureau d'Etudes Techniques TNAB SETHYP.